

**Compte rendu Sommaire**  
**Réunion du Conseil Communautaire**  
**Séance du 27 septembre 2017 à 18h30.**

**Date de convocation**  
**21/09/2017**

L'an DEUX-MILLE-DIX SEPT, le VINGT SEPT du mois de septembre, à 18h30, le Conseil communautaire de la C.C.P.O.M., légalement convoqué, s'est réuni dans le lieu ordinaire de ses séances, en séance publique sous la présidence de Monsieur FOURNIER.

*Membres présents :*

AMNEVILLE : M. MUNIER, M<sup>mes</sup> CALCARI-JEAN, GIULIANO et M. DALLA FAVERA,  
BRONVAUX : M. FAVIER,  
CLOUANGE : M. BOLTZ, M<sup>me</sup> THOMAS et M. ZELLER  
MARANGE SILVANGE : M. MULLER, M<sup>me</sup> TOUSSAINT, M. MEOCCI et Mme GREFF,  
MONTOIS LA MONTAGNE : M. CANTELE et M<sup>me</sup> SCHUMMER  
MOYEUVRE-GRANDE : M. DROUIN, M<sup>me</sup> CONTESE, M. TIRLICIEN, Mme CISAMOLO et M<sup>me</sup> BARTOLETTI,  
MOYEUVRE-PETITE : M. SCHWEIZER et M. HENRY  
PIERREVILLERS :  
ROMBAS : M. FOURNIER, Mme WAGNER, M. RISSER, M<sup>me</sup> MACAIGNE, M. BARTHELEMY et M. NOBILE  
RONCOURT : M. FICHTER  
ROSSELANGE : M. MATELIC, M<sup>me</sup> SEEMANN et M. SCHONS,  
SAINTE MARIE AU CHENES : M. WATRIN, M<sup>me</sup> FRANIA et MM. CAYRÉ et KOSCIUSZKO  
VITRY-SUR-ORNE : M. CORRADI et M<sup>me</sup> DURIVAL

**Membres absents ayant donné procuration :**

M. MITIDIERI à M. DALLA FAVERA	M. PELIZZARI à M. HENRY
Mme LOMBARDI à M. MUNIER	M. BENCI à M. RISSER
M. WROBEL à M. FAVIER	M. HALTER à M. FICHTER
M. ROVIERO à M. DROUIN	

**Absents excusés** : Mme ARNOULD-RIVATO, MM. DIEUDONNE, VOLLE, VILLA et DI EGIDIO

**Absent**: MM. GENTILE, M. PIERRE, LACAVALA et Mme DAMILOT

Le 21 septembre 2017, à 18h30, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes du Pays Orne Moselle, réuni à Rombas, salle Jean Burger :

- **Approuve**, à l'unanimité, le procès-verbal de la séance du 06 juillet 2017,
- **INSTALLE** Monsieur GENTILE Michel dans ses fonctions de délégué communautaire,
- **DECIDE** d'apporter des modifications au Compte Administratif 2016 du Budget Principal comme indiqué ci-dessous :
  - en section de fonctionnement : un excédent cumulé de : 1.793.373,17 €
  - en section d'investissement : un déficit cumulé de : 97.538,73 €

Précisant que l'excédent d'investissement a été déterminé en tenant compte des "restes à réaliser" de cette section, à savoir :

en dépenses :	723.308,72 €
en recettes :	383.435,14 €

- **APPROUVE** l'exécution du budget de l'exercice 2016 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires,
- **APPROUVE** la comptabilité des valeurs inactives,
- **N'EMET** aucune observation ni réserve sur le Compte de Gestion dressé, pour l'exercice 2016, par le trésorier de Rombas, visé et certifié conforme par l'ordonnateur.
- **DECIDE** de modifier comme suit l'affectation du résultat de fonctionnement du budget principal :

- 1°) Affectation complémentaire à la section d'investissement - Compte 1068 : 910 707.28 €
- 2°) En excédent de fonctionnement reporté Compte 002 – Excédent reporté : 882 665.89 €
- **DECIDE** de procéder à l'annulation d'amortissements de subventions sur exercice clos,
- **et AUTORISE** le Trésorier à passer à cet effet les opérations suivantes hors budget:  
Débit du compte 1068 pour un montant de 500,00 €,  
Crédit du compte 13911 pour un montant de 500,00 €.
- **PROCEDE** au retrait de la délibération du Conseil de Communauté en date du 6 juillet 2017 adoptant la Décision Modificative n°1 du Budget Principal 2017.
- **DECIDE** de procéder au retrait de la délibération du Conseil de Communauté en date du 6 juillet 2017 adoptant la Décision Modificative n°1 du Budget Annexe « Gestion Locative » 2017.
- **ADOpte** la décision modificative n° 1 au Budget 2017, ci-annexée, qui s'équilibre, comme suit, en dépenses et en recettes :
  - SECTION DE FONCTIONNEMENT : 171.790,84 €
  - SECTION D'INVESTISSEMENT : 335.109,61 €
- **ADOpte** la Décision Modificative n° 2 au Budget Annexe « Parc d'Activités Communautaire Champelle » 2017, ci-annexée, qui s'équilibre, comme suit, en dépenses et en recettes :
  - SECTION DE FONCTIONNEMENT : 0,00 €
  - SECTION D'INVESTISSEMENT : 0,00 €
- **DECIDE** de procéder au versement d'une subvention de 14 042.65 € destinée à assurer l'équilibre financier du budget annexe «Gestion locative »
- **ADOpte** la Décision Modificative n°1 au Budget Annexe « Gestion Locative », ci-annexée, qui s'équilibre comme suit, en dépenses et en recettes :
 

Section de fonctionnement : équilibrée en dépenses et en recettes à 3 570.17 €	
Section d'investissement :	Dépenses : 10 773.48 €
	Recettes : 14 343.65 €
- **ADOpte** la Décision Modificative n° 1 au Budget Annexe « Gestion des Déchets Ménagers » 2017, ci-annexée, qui s'équilibre comme suit, en dépenses et en recettes :
 

SECTION DE FONCTIONNEMENT : 10.787,96 €
SECTION D'INVESTISSEMENT : 124.250,00 €
- **DECIDE, avec 42 voix POUR et 2 abstentions,** de retenir le scénario n°6 comme détaillé dans le tableau ci-dessous :

	Bases minimums	Possibilité de mettre en œuvre une harmonisation progressive
CA < 10 000 €	500 €	non
10 001 € < CA < 32 600 €	1 000 €	oui
32 601 € < CA < 100 000 €	1 500 €	oui
100 001 € < CA < 250 000 €	2 500 €	oui
250 001 € < CA < 500 000 €	3 500 €	oui
CA > 500 001 €	4 500 €	oui

- **DECIDE** de mettre en œuvre une harmonisation progressive sur 4 ans pour les tranches pour lesquelles cette harmonisation est possible.
- **DECIDE** de ne pas faire varier le taux de la taxe sur les surfaces commerciales (TASCOM) pour 2018 et de le maintenir au taux actuel.

- **DECIDE** d'exonérer de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères les redevables cités ci-dessous pour l'année 2018 :

Nom	Adresse du siège	Adresse de l'exploitation
SCI GBM Menuiserie JOFFROY	22 rue Raymond Mondon 57860 RONCOURT	22 rue Raymond Mondon 57860 RONCOURT
SCI La mine Serrurerie MEYER	ZA les Grandes Champelles 57860 RONCOURT	ZA les Grandes Champelles 57860 RONCOURT
SCI B3FM Entreprise BOFFO	ZA SIRIUS CD 47 57360 AMNEVILLE	ZAC SIRIUS 57230 AMNEVILLE
MAC DONALD'S FRANCE	1 rue Gustave Eiffel 78045 GUYANCOURT	Centre de loisirs rue de l'Europe 57360 AMNEVILLE
SAS SANDEX SUPER U	Zac belle fontaine 57185 CLOUANGE	Zac belle fontaine 57185 CLOUANGE
SCI STEMAR ORNE MATERIAUX	62 rue de la Tour 57120 ROMBAS	62 rue de la Tour 57120 ROMBAS
LIDL	35 rue Charles Péguy 67200 STRASBOURG	-Route de la vallée-RD52 57535 MARANGE-SILVANGE -Lotissement le Sauceu-57255 SAINTE-MARIE-AUX-CHENES -Rue de l'avenir-57250 MOYEUVE-GRANDE -Grande Fin -57185 CLOUANGE
SETHI (Indivision NASS)	28 rue de Villers 57120 ROMBAS	62 rue de la Paix 57120 ROMBAS
VAPPIANI Agnès	18 rue Pierre Stanislas 57120 ROMBAS	18 rue Pierre Stanislas 57120 ROMBAS
CORA	Domaine de Beaubourg, 1 rue du Chenil - CS 30175 CROISSY BEAUCOURG 77435 MARNE LA VALLEE CEDEX 2	ROUTE DEPARTEMENTALE 643 BOITE POSTALE 30008 57255 SAINTE-MARIE-AUX-CHENES
WDA	2 rue de la Vieil 57360 AMNEVILLE	2 rue de la Vieil 57360 AMNEVILLE
CID (Centre International de Distribution) Magasin VIMA	260 Route de Mittelhausbergen-BP27 F67037 STRASBOURG CEDEX 2	Lotissement Commercial du Sauceu 57255 SAINTE-MARIE-AUX CHENES
SOCIETE SORRENTO	16 rue de Villers 57120 ROMBAS	2 rue de la Paix 57120 ROMBAS
SCI ZOESAM David RIGGI	51 rue Foch 57185 CLOUANGE	ZAC BELLE FONTAINE 57185 CLOUANGE
NORMA	Direction régionale Service Expansion 9 Rue de Rochefort 67100 STRASBOURG	1 Rue Saint Exupéry 57 120 Rombas
ITM Alimentaire EST SCI des Peupliers INTERMARCHÉ SAS CEDUGO	Base de Pagny Lieu dit « Les Herbues » RN 4 55190 PAGNY-SUR-MEUSE	Rue Clemenceau 57360 AMNEVILLE
SM BATI SARL SCI SALOMONS	10 Quartier beau séjour 54980 BATILLY	8 Rue de Coinville ZI 57255 SAINTE-MARIE-AUX-CHENES
SARL FONCIERE DES THERMES	34 Rue des Roses 57000 METZ	Galerie Intermarché Rue de la Cimenterie 57360 AMNEVILLE
Intermarché SAS CALIO	CARDINAL Parc de Treville 11 Allée des Mousquetaires 91078 BONTOUFLE Cedex	Rue du Muguet 57120 ROMBAS
SARL Le Fournil de la Vallée de l'Orne		ZAC Belle Fontaine 57185 CLOUANGE

- **DECLARE** les titres de recettes d'un montant de 1 013.51 €, dus par la Société REVOVCO, irrécouvrables,

- **ADMET** ces titres en non-valeur
- **DECIDE** d'acquérir la compétence « Création et gestion de maisons de services au public et définition des obligations de services y afférents »,
- **Et CHARGE** le Président de mettre en œuvre la procédure prévue par l'article L5211- 5 et L5211-7 du Code Général des Collectivités Territoriales,
- **DECIDE de transférer**, au profit du Syndicat Mixte pour l'Aménagement d'une Aire d'Accueil des Gens de Voyage, dont le siège est situé à TALANGE (57525), la compétence pour la « création, l'entretien et la gestion d'aires d'accueil des gens du voyage », à compter du 1er janvier 2018.
- **DECIDE d'adhérer**, avec effet du 1er janvier 2018, au Syndicat Intercommunal des Eaux de la Vallée de l'Orne (« Orne Aval »),
- **DECIDE** de transférer à ce Syndicat Intercommunal sa compétence « Assainissement », dans sa globalité (assainissement collectif, assainissement non collectif et gestion des eaux pluviales), sur le territoire des Communes de Montois-la-Montagne, Roncourt et Sainte-Marie-Aux-Chênes,
- **DECIDE** de prendre acte de la substitution, à compter du 1er janvier 2018, de la Communauté de Communes du Pays Orne Moselle aux Communes d'Amnéville, Clouange, Moyeuve-Grande, Moyeuve-Petite, Rombas, Rosselange et Vitry-sur-Orne au sein du Syndicat Intercommunal d'Assainissement de la Vallée de l'Orne qui devra exercer la totalité de la compétence « Assainissement » (assainissement collectif, assainissement non collectif et gestion des eaux pluviales).
- **DECIDE** d'adhérer, avec effet du 1er janvier 2018, au Syndicat Mixte d'Assainissement de la Barche (« SMAB »),
- **DECIDE**, dans cette hypothèse, de transférer à ce Syndicat Mixte sa compétence « Assainissement », dans sa globalité (assainissement collectif, assainissement non collectif et gestion des eaux pluviales), sur le territoire des Communes de Bronvaux, Marange-Silvange, et Pierrevillers,
- **ET DECIDE** de charger le Président à engager toutes les mesures à mettre en œuvre pour l'exercice direct, par la Communauté de Communes, de la compétence « assainissement » sur le territoire des communes de Bronvaux, Marange-Silvange et Pierrevillers, dans l'hypothèse où le Syndicat Mixte d'Assainissement de la Barche (SMAB) serait dissout.
- **PREND acte de la substitution**, à compter du 1er janvier 2018, de la Communauté de Communes du Pays Orne Moselle aux Communes d'Amnéville, Bronvaux, Clouange, Marange-Silvange, Montois-la-Montagne, Pierrevillers, Rombas, Roncourt, Rosselange, Sainte-Marie-aux-Chênes et Vitry-sur-Orne au sein du Syndicat intercommunal des Eaux de Gravelotte et de la Vallée de l'Orne (SIEGVO),
- **PREND acte du transfert** de leur compétence « eau », au profit de la Communauté de Communes du Pays Orne Moselle, par les communes de Moyeuve-Grande et de Moyeuve-Petite à compter du 1er janvier 2018,
- **DECIDE la substitution** de la Communauté de Communes du Pays Orne Moselle aux Communes de Moyeuve-Grande et de Moyeuve-Petite dans les droits et obligations qui résultent des contrats de délégation de service public qu'elles ont passés,
- **AUTORISE** le Président à signer tous les actes à passer dans le cadre de la mise en œuvre de cette nouvelle compétence.
- **DECIDE d'adhérer**, avec effet du 1<sup>er</sup> janvier 2018, au Syndicat de Valorisation Ecologique de l'Orne (S.V.E.O.),
- **DECIDE de transférer**, à ce Syndicat, l'exercice de la compétence Gestion des Milieux Aquatiques et la Prévention des Inondations (GEMAPI) sur le territoire des communes d'Amnéville, Clouange, Montois-la-Montagne, Moyeuve-Grande, Rombas, Rosselange et Vitry-sur-Orne,
- **DECIDE d'adhérer**, avec effet du 1<sup>er</sup> janvier 2018, au Syndicat Mixte d'Etudes, d'Aménagement et d'Entretien du Ruisseau « Billeron »,

- **DECIDE de transférer**, à ce Syndicat, l'exercice de la compétence Gestion des Milieux Aquatiques et la Prévention des Inondations (GEMAPI) sur le territoire des communes de Bronvaux et Marange-Silvange,
- **ET DECIDE** d'attendre les résultats de l'étude engagée dans le cadre de cette nouvelle prise de compétence afin d'étendre le périmètre géographique d'intervention de ces syndicats afin d'assurer la couverture de l'ensemble du territoire communautaire permettant d'inclure les autres communes à savoir : Moyeuve-Petite, Pierrevillers, Roncourt et Sainte-Marie-aux-Chênes.
- **DECIDE d'adhérer** au futur syndicat mixte « Moselle Aval »,
- **APPROUVE** le projet de statuts du futur syndicat mixte "Moselle aval",
- **AUTORISE** le Président à solliciter l'accord des Conseils Municipaux des Communes membres sur l'approbation des statuts et l'adhésion au futur syndicat mixte "Moselle aval",
- **AUTORISE** le Président à solliciter Monsieur le Préfet de Moselle, représentant de l'Etat dans le Département, pour obtenir l'arrêté de création du syndicat mixte "Moselle aval",
- **ET AUTORISE** le Président, ou son représentant, à signer toute pièce contractuelle se rapportant à la création du syndicat mixte "Moselle aval".
- **PREND ACTE** du Rapport annuel d'activités de la CCPOM,
- **PREND ACTE** des décisions adoptées par le Bureau communautaire conformément à la délibération du 28 avril 2014.
- **PREND ACTE** des décisions prises par le Président conformément à la délibération du 28 avril 2014,

\*\*\*\*\*

Fin de la séance à 19h25.



Fait à Rombas, le 09 octobre 2017,

Affiché le 10/10/2017

Le Président

Lionel FOURNIER